Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26121-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35			0

Affichage : 06 juillet 2026

Secrétaire de séance : **Yves HUSTÉ**

L'an deux mille vingt six, le 03 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Delphine CHAUVIET, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Jacques CARLION donne pouvoir à Gaëtan AUPÈCLE, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Julien DUFRAINE, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Christophe PISTILLI donne pouvoir à Bruno BOURDIN.

Était absent :
Marc-Antoine FOSSARD.

DEL26/121 – CONVENTION DE SERVITUDE AU BÉNÉFICE DU SDE 18 POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET DES CÂBLES SOUTERRAINS D'ALIMENTATION DANS L'EMPRISE DE LA PARCELLE COMMUNALE DK 339 – AVENUE PIERRE SÉMARD

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Considérant la demande formulée par le SDE 18, domicilié à BOURGES (18000), 7 rue Maurice Roy, qui a fait connaître son intention d'implanter une borne de recharge électrique sur le parking de la Maison des Cultures Professionnelles, avenue Pierre Sémard (parcelle DK 339),

Considérant le projet de convention avec le SDE 18 établi afin de préciser :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260703-DEL26121-DE

- les conditions d'implantation, d'entretien et de réparation d'une borne de recharge et d'un coffret d'alimentation électrique ENEDIS, et la mise à disposition de deux places de stationnement au droit de la borne,
- les conditions de pose, d'entretien et de réparation des câbles électriques souterrains nécessaires à l'alimentation des bornes, selon le schéma d'implantation annexé à la convention,

Considérant que l'emprise concernée couvre un périmètre de 1,50 m. de part et d'autre des ouvrages (borne, coffret d'alimentation et câbles),

Considérant que la convention prendra effet à compter de la signature par les parties, pour la durée des ouvrages en question, ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués,

Considérant qu'elle est établie à titre gratuit,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, Foncier, Travaux, PRU, Action Cœur de Ville en date du 9 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'autoriser le SDE 18 à installer une borne de recharge électrique, un coffret de branchement ENEDIS, ainsi que les câbles électriques souterrains nécessaires à l'alimentation de l'équipement, dans l'emprise de la parcelle communale cadastrée section DK n° 339,

- d'autoriser la mise à disposition de deux places de stationnement au droit de la borne de recharge,

- d'autoriser le Maire à signer la convention passée entre la commune et le SDE 18 pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation, d'entretien, de renouvellement desdits ouvrages.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Yves HUSTÉ

Le Maire



Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 06 juillet 2026